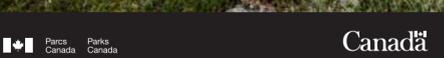


Parc national Jasper

GUIDE DE L'ARRIÈRE-PAYS



Vallée Tonquin



BIENVENUE

Le parc national Jasper est le plus grand et le plus septentrional des parcs nationaux des montagnes du Canada. Il protège un territoire de plus de 11 000 km² au cœur des Rocheuses – une région majestueuse qui sert d’habitat à une grande diversité de plantes et d’animaux.

Le parc est traversé de 1 000 km de sentiers, dont bon nombre ont été tracés par les premiers voyageurs – peuples autochtones, commerçants de fourrures, explorateurs et aventuriers. Le présent guide vous fournit des détails sur les sentiers de l’arrière-pays. Il vous aidera à planifier des excursions palpitantes et sécuritaires qui auront peu d’impact sur l’environnement.



Col Jonas

ÉTIQUETTE SUR LES SENTIERS



À quoi pouvez-vous vous attendre?

- Faune.** Les sentiers du parc sont empruntés tout aussi souvent par les animaux sauvages que par les humains. Prenez l’habitude de faire du bruit dans l’arrière-pays pour éviter de prendre des animaux par surprise.
- Chevaux.** Dans le parc, bon nombre de sentiers de l’arrière-pays sont des pistes d’équitation historiques qui accueillent encore régulièrement des groupes de cavaliers. Cédez le passage aux chevaux.

Quelle est votre responsabilité?

- Partagez le sentier.** Randonnez en file indienne OU évitez d’occuper plus de la moitié de la largeur de la chaussée.
- Ne vous laissez pas distraire.** Les écouteurs vous empêchent d’entendre les autres usagers et les animaux sauvages qui s’approchent.
- Tenez vos animaux de compagnie en laisse et ramenez-les près de vous** à l’approche d’autres personnes. Les autres usagers pourraient avoir peur des chiens ou être incertains de la marche à suivre pour passer sans danger.
- Cédez le passage aux chevaux.** Restez en aval. Saluez le cavalier et sa monture. Demandez au cavalier ce qu’il convient de faire.

SUGGESTIONS D'ITINÉRAIRES

Excursions de deux jours et d’une nuit

Lac Saturday Night	
<i>Boucle de 24,3 km; gain et perte d'altitude de 990 m sur la boucle entière; altitude maximale : 1 652 m</i>	
Point de départ • (P2) Extrémité sud-ouest de Jasper	
Campings • (39) Lac-Saturday Night, (40) Lac-Minnow	

Ce sentier bien balisé commence et finit à Jasper, et il suit un plateau situé au-dessous de la limite forestière. Il s'agit d'un bon choix pour les novices ou pour le début de la saison.

Big Bend	
<i>12,6 km aller-retour; gain d'altitude de 94 m et perte d'altitude de 162 m jusqu'au camping; altitude maximale : 1 404 m</i>	
Point de départ • Chutes Sunwapta, Promenade des Glaciers, à 54,5 km au sud de Jasper	
Camping • (49) Big Bend	

Ce parcours suit un chemin coupe-feu dont la chaussée est large et bien tassée. Vous aboutirez à un point de vue spectaculaire sur le pic Dragon et la rivière Athabasca.

Remarque • *Le pont suspendu après le camping de la Traverse-de-Athabasca (50) a été emporté par les eaux, et la rivière Athabasca est infranchissable.*

Whirlpool	
<i>13,2 km aller-retour; gain d'altitude de 162 m et perte d'altitude de 157 m jusqu'au camping; altitude maximale : 1 269 m</i>	
Point de départ • Chemin du Lac-Moab, à 6,4 km de l’intersection avec la route 93A Sud	
Camping • (55) Whirlpool	

Ce tronçon du sentier historique du Col-Athabasca est un chemin coupe-feu à la chaussée bien tassée. Il longe le lac Moab et suit la rivière Whirlpool avant de traverser un brûlis, vestige d’un incendie survenu dans ce secteur en 2000.

Remarque • *Le pont du ruisseau Simon, au-delà du camping du Camp-Tie (56), a été emporté par les eaux. Il n’est pas recommandé de se rendre au camping Middleforks (58) avant le mois d’octobre.*

Lac Jacques	
--------------------	---

24,4 km aller-retour; gain d'altitude de 345 m et perte d'altitude de 271 m jusqu'au camping; altitude maximale : 1 588 m

Point de départ • Extrémité sud du lac Medicine, le long de la route du Lac-Maligne, à 28 km de Jasper

Camping • (38) Lac-Jacques

Ce sentier traverse une vallée étroite, longe quatre lacs et franchit un bassin hydrographique, le tout en moins de 13 km et sans grande dénivellation. Il s'agit d'un excellent choix d'excursion pour les débutants.

Remarque • *Il arrive que le sentier du Lac-Jacques soit fortement inondé au printemps. Consultez le rapport sur l'état des sentiers avant d'entreprendre votre randonnée. La pêche est interdite dans le lac Jacques.*

Utopia	
<i>12,6 km aller-retour; gain d'altitude de 312 m et perte d'altitude de 350 m jusqu'au camping; altitude maximale : 1 688 m</i>	
Point de départ • Sources thermales Miette	
Camping • (51) Utopia	

Ce parcours longe l’ancien bâtiment des sources thermales et passe près de trois sources thermales naturelles avant de grimper jusqu’au col Utopia, puis de redescendre au camping Utopia.

Col Nigel	
<i>22,4 km aller-retour; gain d'altitude de 376 m et perte d'altitude de 215 m jusqu'au camping; altitude maximale : 2 229 m</i>	
Point de départ • Ruisseau Nigel, le long de la promenade des Glaciers, à 112 km au sud de Jasper	
Campings • (15) Ruisseau-Boulder, (16) Four Point	

Ce sentier, qui vous donne un aperçu du secteur de la Brazeau, grimpe jusqu’au camp historique Parker pour ensuite traverser le splendide col Nigel. Après avoir franchi le cours supérieur de la Brazeau, vous pouvez passer la nuit au camping du Ruisseau-Boulder. Ne manquez pas de faire un crochet par le col Jonas si vous en avez le temps.

Remarque • *La neige pourrait entraver les déplacements jusqu’à la mi-juillet.*

Anse Hidden	
<i>8 km aller-retour</i>	
Point de départ • Terrain de stationnement au bout de la route du Lac-Maligne	
Camping • (12) l'Anse-Hidden	

Le camping de Anse-Hidden est accessible par voie d’eau. Il a été aménagé pour les canoteurs et les kayakistes débutants.



Anse-Hidden

Excursions de trois jours et de deux nuits

Skyline	
<i>44 km aller seulement; gain d'altitude de 1 595 m et perte d'altitude de 2 123 m à partir du lac Maligne; altitude maximale : 2 534 m</i>	
Point de départ • Terrain de stationnement au bout de la route du Lac-Maligne	
Campings • Nuit 1 : (28) Little Shovel, (29) Snowbow; nuit 2 : (30) Curator, (31) Tekarra	

Ce sentier classique des Rocheuses se trouve en grande partie au-dessus de la limite forestière. En raison de l’altitude, vous bénéficiez de vues panoramiques sur la majeure partie du parc, notamment sur de vastes prés alpins et des crêtes balayées par les vents.

Il est recommandé de parcourir ce sentier du lac Maligne au canyon Maligne (direction nord-ouest).

Remarque • *Les feux de camp sont interdits. L'utilisation d’un réchaud est obligatoire. La neige pourrait entraver les déplacements jusqu’à la mi-juillet. Il est recommandé de parcourir ce sentier entre le 1^{er} juillet et la mi-septembre.*

Vallée Tonquin	
-----------------------	---

43 km aller seulement; gain d'altitude de 1 437 m et perte d'altitude de 1 635 m à partir du sentier Astoria; altitude maximale : 2 232 m

Point de départ • Point de départ du sentier Astoria, à 12,7 km sur la route Cavell, ou point de départ du sentier du Ruisseau-Portal, à 6,3 km sur la route Marmot

Campings • **Nuit 1** : (44) Clitheroe, (46) du Lac-Amethyst, (45) Surprise Point; **nuit 2** : (47) Maccarib, (48) Portal

Les paysages de la vallée Tonquin sont inégalables; il s'agit de l'une des plus belles régions alpines du pays. La vallée renferme un mélange de pics déchiquetés, de glace fantomatique et de lacs fertiles. Les randonneurs ont le choix entre plusieurs excellentes randonnées d’une journée dans ce secteur.

Il est recommandé de commencer cette randonnée au point de départ du sentier Astoria et de la terminer au point de départ du sentier du Ruisseau-Portal.

Remarque • *Les feux de camp sont interdits. L'utilisation d’un réchaud est obligatoire. La neige pourrait entraver les déplacements jusqu'en juillet. Il est recommandé de parcourir ce sentier entre le 1^{er} juillet et septembre. En raison des précipitations et du grand nombre de cavaliers en juillet et en août, le sentier pourrait être boueux et difficile à parcourir pour les randonneurs.*

De la vallée du Fryatt au camping Brussels	
---	---

35,4 km aller-retour; gain d'altitude de 302 m et perte d'altitude de 158 m jusqu'au camping; altitude maximale : 1 677 m

Point de départ • Chemin des Lacs-Geraldine, à 2 km de l’intersection avec la route 93A Nord, juste au nord des chutes Athabasca

Campings • (34) Ruisseau-Fryatt-Inférieur (*vélos autorisés*), (35) Brussels

Cette vallée alpine nichée au pied de l’une des grandes chaînes de montagnes du parc national Jasper est un véritable joyau qui vous récompensera de tous vos efforts. Passez la nuit au camping Brussels, et, le lendemain, explorez le haut de la vallée et le magnifique lac Fryatt ou mesurez-vous au célèbre mur de rimaye pour accéder à la petite vallée suspendue qui se cache derrière.

Remarque • *Les vélos sont autorisés jusqu’au camping du Ruisseau-Fryatt-Inférieur.*

Excursions de quatre jours et de trois nuits

Ruisseau Poboktan et col Jonas	
<i>54 km aller seulement; gain d'altitude de 1 695 m et perte d'altitude de 2 044 m à partir du poste des gardes Sunwapta; altitude maximale : 2 492 m</i>	
Point de départ • Poste des gardes Sunwapta, sur la promenade des Glaciers, à 72 km de Jasper	
Campings • Nuit 1 : (26) Poboktan, (25) Waterfalls; nuit 2 : (23) Embranchement-Jonas; nuit 3 : (16) Four Point, (15) Ruisseau-Boulder	

Variante plus courte de la boucle Brazeau, cette randonnée impressionnante vous permet de parcourir plus de 13 km au-dessus de la limite forestière. Les paysages sont spectaculaires dans ce secteur, qui fait partie de l’habitat de prédilection de plusieurs espèces sauvages, dont la marmotte des Rocheuses et le caribou des bois.

Remarque • *Les feux sont interdits au camping de l’Embranchement-Jonas (23). La neige pourrait entraver les déplacements jusqu’à la mi-juillet. Il y a des campings de part et d’autre du col Jonas. Les chevaux sont interdits dans le col Jonas. Les chiens sont interdits au ruisseau Poboktan, au col Jonas et au col Poboktan.*

Boucle Brazeau	
-----------------------	---

Boucle de 80 km; gain et perte d'altitude de 2 145 m sur la boucle entière; altitude maximale : 2 492 m

Point de départ • Ruisseau Nigel, sur la promenade des Glaciers, à 112 km au sud de Jasper

Campings • **Nuit 1**: (16) Four Point, (19) Rivière-Brazeau, (21) Lac-Brazeau; **nuit 2**: (22) John John, (23) Embranchement-Jonas; **nuit 3**: (16) Four Point, (15) Ruisseau-Boulder

« Grand circuit » des chaînons du sud, cette randonnée vous permet d’explorer l’un des plus grands lacs de l’arrière-pays du parc et de faire une traversée alpine marquée par des pics coiffés de glaciers, des tapis de fleurs sauvages et une faune abondante. Le sentier franchit de vastes prés alpins et trois cols.

Il est recommandé de parcourir ce sentier dans le sens antihoraire, c’est-à-dire de se rendre au lac Brazeau d’abord, puis de traverser le col Poboktan pour franchir le col Jonas en fin de parcours.

Remarque • *Les feux sont interdits au camping de l’Embranchement-Jonas (23). La neige pourrait entraver les déplacements jusqu’à la mi-juillet. Il y a des campings de part et d’autre du col Jonas. Les chevaux sont interdits dans le col Jonas. Les chiens sont interdits au ruisseau Poboktan, au col Jonas et au col Poboktan.*

PLANIFIEZ VOTRE EXCURSION

Quand partir et où aller?

Du début mai à la fin juin : La zone alpine est encore enneigée au printemps, et les sentiers sont parfois boueux dans la partie inférieure des vallées. Pendant cette période de l’année, les randonnées dans le creux des vallées sont le meilleur choix.

Du début juillet à la mi-septembre : La neige a fondu sur la plupart des sentiers alpins, même si elle persiste jusqu’à la fin de l’été à certains endroits. Il s’agit d’une bonne période de l’année pour explorer les sentiers de la zone alpine. Méfiez-vous des conditions météorologiques changeantes. Il n’est pas rare qu’il neige ou que les températures chutent sous le point de congélation à plus de 1 500 m d’altitude.

De la mi-septembre à la fin octobre : Les jours raccourcissent, les insectes se font de plus en plus rares, et le temps se rafraîchit. Il est encore possible d’explorer les sentiers alpins, mais les conditions météorologiques sont imprévisibles, les nuits, froides, et les risques de chutes de neige, accrus.

Permis d’accès à l’arrière-pays

Il faut un permis d’accès à l’arrière-pays pour toutes les excursions avec coucher. Vous pouvez obtenir le vôtre en consultant le site parcsCanada.ca/reservations-arriere-pays-jasper ou en appelant le Service de réservation de Parcs Canada au 1-877-737-3783. Des droits de réservation non remboursables sont exigés. Le système de réservation du parc national Jasper entre en service à la fin de janvier pour les emplacements de camping de l’arrière-pays. Consultez le site parcsCanada.ca/arriere-pays-jasper pour en savoir davantage.

Remboursement et annulation

Si vous annulez votre réservation au moins trois jours avant la date prévue de votre excursion, vous obtiendrez le remboursement complet de vos droits de camping, moins les droits de réservation non remboursables et les droits d’annulation. Si vos projets changent, profitez de notre politique de remboursement et cédez votre place à d’autres. Pour annuler, appelez le Service de réservation de Parcs Canada au 1-877-737-3783.

ÉTIQUETTE DE L'ARRIÈRE-PAYS

Feux de camp	Tous les excursionnistes devraient apporter un réchaud de camping. Les feux de camp sont interdits dans certains secteurs (voir la carte). Si vous choisissez d’allumer un feu, servez-vous des foyers en métal fournis, contenez-le et ne l’alimentez qu’avec du bois mort. Surveillez-le en tout temps et éteignez-le complètement avant de partir.
---------------------	---

Déchets	Vous êtes responsable de tous les objets que vous apportez dans l’arrière-pays, y compris les ordures. Évitez de les jeter dans les toilettes sèches ou dans les casiers à provisions : ils ne feront qu’attirer des animaux.
----------------	--

Camping	Tenez-vous-en aux emplacements de camping indiqués sur votre permis d’accès à l’arrière-pays et utilisez les tabliers de tente (là où ils sont fournis) pour limiter le plus possible votre impact sur la végétation.
----------------	---

Rangement des provisions	Afin de réduire l’attrait de votre emplacement de camping pour les ours et les autres animaux sauvages, vous devez suspendre votre nourriture, vos déchets, vos articles de toilette et votre batterie de cuisine à l’aide des câbles à provisions ou les verrouiller à l’intérieur d’un casier à provisions fourni dans les campings désignés. Dans les secteurs où il n’y a aucune installation de rangement de la nourriture (voir le répertoire des sentiers), les contenants à l’épreuve des ours sont recommandés. Veuillez nettoyer votre casier à provisions après l’avoir utilisé.
---------------------------------	---



AUTRES MOYENS D'EXPLORER L'ARRIÈRE-PAYS

Équitation	Les comptoirs de renseignements du parc peuvent vous fournir de l’information sur les possibilités d’excursions équestres guidées d’une ou de plusieurs journées dans le parc. Pour les excursions avec coucher, il vous faudra un permis d’accès à l’arrière-pays et un permis de pâturage. Téléphoner au Centre d’information de Jasper ou rendez-vous-y en personne pour obtenir vos permis. Consultez le site parcsCanada.ca/arriere-pays-jasper pour en savoir davantage.
-------------------	---

Vélo de montagne	Les vélos de montagne sont autorisés sur certains sentiers de l’arrière-pays (voir la carte). Si vous prévoyez une excursion avec coucher, vous devez vous procurer un permis d’accès à l’arrière-pays. Les cyclistes peuvent facilement surprendre les animaux sauvages, les chevaux et les autres usagers. Soyez respectueux des autres si vous roulez dans l’arrière-pays.
-------------------------	---

Grimpe, alpinisme et escalade glaciaire	Les groupes d’alpinistes peuvent présenter une demande à un comptoir de renseignements de Parcs Canada pour bivouaquer dans des endroits sans végétation. Des restrictions particulières pourraient s’appliquer. Consultez le site parcssecuritemontagne.ca pour en savoir davantage.
--	--

Camping sauvage	Le camping sauvage est autorisé uniquement dans les secteurs désignés. Rendez-vous ou téléphonez à un comptoir de renseignements de Parcs Canada pour en savoir davantage et pour réserver. Le camping sauvage est assujéti à des règles et à des conditions spéciales.
------------------------	---

Conditions météorologiques	Dans les montagnes, il peut pleuvoir ou neiger en toute saison. Préparez-vous à affronter toutes sortes de conditions météorologiques et sachez que la situation sur le terrain diffère souvent des conditions prévues. Prenez l’habitude de consulter le bulletin météorologique d’Environnement Canada (meteo.gc.ca) avant de partir en excursion.
-----------------------------------	---

Guides libre-service	Consultez le site parcsCanada.ca/guides-arriere-pays-jasper pour lire et télécharger nos guides sur les sentiers de l’arrière-pays du parc. Ces documents sont beaucoup plus détaillés que le présent dépliant. Nous vous recommandons vivement de les consulter avant d’entreprendre votre excursion.
-----------------------------	--

Voici un aperçu de ce que vous y trouverez :	
--	--

- Autres suggestions d’itinéraires
- Cartes détaillées des sentiers
- Distances entre les principaux carrefours et les campings
- Profilis topographiques de chaque sentier
- Renseignements sur les campings
- Considérations relatives à la sécurité pour chaque sentier
- Renseignements détaillés sur l’étiquette et les pratiques exemplaires dans l’arrière-pays
- Listes d’équipement



Nettoyage

Pour faire votre toilette ou laver votre vaisselle, transportez de l’eau à 70 m de tout plan d’eau et n’utilisez qu’une petite quantité de savon biodégradable. Filtrez les restes de nourriture et ajoutez-les à votre sac de déchets à rapporter. Dispersez l’eau par terre.

Excréments	Faites vos besoins dans les installations fournies. S’il n’y en a pas, choisissez un coin à l’écart des sentiers et des campings à au moins 70 m de toute source d’eau. Creusez un trou de 15 cm de profondeur, de manière à accéder à la couche de sol biologiquement active (reconnaisnable à sa couleur foncée). Comblez le trou par la suite avec de la terre sans la tasser. Utilisez le moins de papier hygiénique possible et rapportez-le ou faites-le brûler.
-------------------	--

Restez sur le sentier	Les raccourcis tracés entre les lacets des sentiers endommagent le sol et la végétation. De plus, ils enlaidissent les pentes et les rendent plus vulnérables à d’autres dommages causés par l’érosion.
------------------------------	---

Collecte d’objets naturels ou culturels	Les roches, les fossiles, les cornes, les bois de cervidés, les fleurs sauvages, les nids et les autres objets naturels ou historiques qui se trouvent dans les parcs nationaux sont protégés par la loi. Laissez-les tels que vous les trouvez, pour que d’autres puissent en profiter.
--	--



Pêche	Il vous faut un permis de pêche de parc national pour pêcher. Rendez-vous à un comptoir de renseignements de Parcs Canada pour acheter le vôtre et passez en revue la réglementation sur la pêche dans les parcs des montagnes.
--------------	---

Refuges et auberges de l’arrière-pays	Les refuges et les auberges de l’arrière-pays du parc sont gérés par des tierces parties, avec qui vous pouvez prendre contact pour y réserver des places. Vous devrez vous procurer un permis d’accès à l’arrière-pays.
--	--

Les refuges entretenus par le Club alpin du Canada sont ouverts aux membres et aux non-membres. Pour réserver, consultez le site alpineclubofCanada.ca (en anglais seulement) ou composez le 403-678-3200.

- Skyline Trail Rides** : skylinetrail.com (en anglais seulement) ou 780-852-4215/1-888-852-7787
- Tonquin Valley Adventures** : tonquinadventures.com (en anglais seulement) ou 780-852-1188
- Tonquin Valley Backcountry Lodge** : tonquinvalley.com (en anglais seulement) ou 780-852-3909

GESTION DE L’ACTIVITÉ HUMAINE

Les humains ont un impact sur tous les secteurs du parc, et l’arrière-pays est particulièrement vulnérable à nos activités. La direction du parc a pris plusieurs mesures pour limiter le plus possible notre incidence sur l’environnement, notamment le contingentement de sentiers et de campings, la limitation de la taille des groupes, la mise en place d’un système de délivrance de permis et l’imposition de restrictions relatives aux activités spéciales.

- Les employés en uniforme que vous rencontrez dans l’arrière-pays pourraient demander à voir votre permis d’accès à l’arrière-pays.

AIDE-MÉMOIRE

- Choisissez une excursion qui convient à vos capacités, à votre expérience, à vos intérêts, à votre équipement et au temps dont vous disposez
- Renseignez-vous sur le sentier que vous avez choisi. Consultez d’autres ouvrages de référence, nos guides libre-service et des cartes topographiques
- Obtenez votre permis d’accès à l’arrière-pays en ligne à l’adresse parcsCanada.ca/reservations-arriere-pays-jasper ou par téléphone au 1-877-737-3783
- Consultez le rapport sur l’état des sentiers et les prévisions météorologiques avant de partir
- Vous devez être autosuffisant même lorsqu’il fait mauvais ou que le temps se gâte. Pour bien vous préparer, apportez des vêtements adéquats et le bon matériel de camping
- Remettez votre itinéraire à un ami ou à un proche
- Consultez le pavillon de renseignements au point de départ de votre sentier. Vous y trouverez des renseignements utiles sur les fermetures et les mises en garde

SOYEZ PRÉVOYANT ET PRÉPAREZ-VOUS ADÉQUATEMENT

Camping	Coordonnées ZONE 11		Type d'usager	N° de tabliers de tente	Type de toilette	Rangement des provisions	Feux autorisés	Chiens autorisés
	UTM vers l'est	UTM vers le nord						
Rivière Athabasca								
11 Île-Athabasca	427733	5879954	2	Sèche	Casiers			
Lac Maligne								
12 Anse-Hidden	458531	5839334	4	À baril	Casiers			
13 Baie-Fisherman's	465958	5833854	8	À baril	Casiers			
14 Ruisseau-Coronet	471337	5827442	8	À baril	Casiers			
Brazeau (130, 131, 132)								
15 Ruisseau-Boulder	492962	5790100	4	Sèche	Câble			
16 Four Point	494770	5792240	8	Sèche	Câble			
19 Rivière-Brazeau	499608	5804813	4	Sèche	Câble			
21 Lac-Brazeau	497590	5805604	8	Sèche	Câble			
22 John-John	491965	5803508	4	Sèche	Câble			
23 Embranchement-Jonas	485891	5805050	8	À baril	Câble			
25 Waterfalls	479517	5810723	4	Sèche	Câble			
26 Poboktan	476187	5813156	4	Sèche	Câble			
Skyline (100, 102)								
27 Ruisseau-Evelyn	452481	5843006	4	Sèche	Casiers			
28 Little Shovel	450945	5842879	8	À baril	Casiers			
29 Snowbowl	447486	5844389	8	À baril	Casiers			
30 Curator	442160	5848882	8	À baril	Casiers			
31 Tekarra	437972	5855684	8	À baril	Casiers			
32 Signal	433941	5858434	4	À baril	Casiers			
33 Watchtower	444843	5851566	4	À baril	Câble			
Vallée Fryatt (122)								
34 Fryatt-Inférieur	444505	5825366	4	Sèche	Casiers			
35 Brussels	441868	5820614	8	À baril	Câble			
36 Headwall	440486	5818059	4	À baril	Câble			
Lacs Geraldine (120)								
37 Deuxième-Lac-Geraldine	435994	5826817	4	À baril	Câble			
Lac Jaques (130)								
38 Lac-Jacques	449874	5865109	8	Sèche	Câble			
Boucle du Lac-Saturday Night (3)								
39 Lac-Saturday Night	420720	5860925	4	Sèche	Câble			
40 Lac-Minnow	417672	5860555	4	Sèche	Câble			
Vallée Tonquin (105, 106)								
42 Astoria	422681	5837524	4	Sèche	Casiers			
43 Switchback	418802	5837175	8	Sèche	Casiers			
44 Clitheroe	416199	5838929	8	À baril	Casiers			
45 Pointe-Surprise	415545	5837389	4	À baril	Casiers			
46 Amethyst	414457	5840086	8	À baril	Casiers			
47 Maccarib	414561	5842975	8	À baril	Casiers			
48 Portal	421730	5843293	4	À baril	Casiers			
Lac Fortress (126)								
49 Big Bend	455753	5814286	4	Sèche	Câble			
50 Traverse-de-l'Athabasca	455310	5807841	4	Sèche	Câble			
Rivière Fiddle (140)								
51 Utopia	451970	5883747	4	Sèche	Câble			
52 Ruisseau-Slide	456952	5880414	4	Sèche	Câble			
54 Whitehorse	462424	5876790	4	Sèche	Câble			
Col Athabasca (115)								
55 Whirlpool	432762	5831268	-	À barre	Perche			
56 Camp-Tie	429859	5828494	-	À barre	Perche			
58 Middle Forks	427613	5822011	-	À barre	Perche			
59 Camp-Scott	424019	5814972	-	À barre	Perche			
60 Prés-Kane	418614	5809695	-	À barre	Perche			
61 Col-Athabasca	419003	5804471	-	À barre	Perche			
Limite Nord (150)								
41 Lac-Celestine	429335	5893692	8	Sèche	Câble			
62 Shalebanks	420005	5899584	-	À barre	Perche			
63 Seldom Inn	416098	5904980	-	À barre	Perche			
65 Horseshoe	411954	5912951	-	À barre	Perche			
66 Ruisseau-Willow	410612	5914645	-	Sèche	Perche			
68 Welbourne	400416	5911090	-	À barre	Perche			
70 Ruisseau-Blue	391067	5910390	-	Sèche	Câble			
72 Three Slides	380383	5905210	-	À barre	Perche			
73 Oatmeal	371608	5905189	-	À barre	Perche			
74 Byng	365296	5914411	-	À barre	Perche			
75 Twintree	357430	5919640	-	Sèche	Perche			
76 Ruisseau-Donaldson	352417	5916365	-	À barre	Perche			
77 Ruisseau-Chown	349209	5912358	-	À barre	Perche			
80 Wolverine-Nord	353440	5903140	-	À barre	Perche			
81 Adolphus	358730	5894746	-	Sèche	Perche			
84 Little Heaven	396428	5917532	-	À barre	-			
85 Spruce Tree	388697	5922116	-	À barre	-			
86 Ancient Wall	382686	5915583	-	Sèche	-			
87 Natural Arch	376081	5920440	-	Sèche	Perche			
Limite Sud (130, 135)								
90 Rocky Forks	473484	5854938	-	À barre	Perche			
92 Medicine Tent	480791	5851834	-	À barre	Perche			
94 La Grace	486511	5846015	-	À barre	Perche			
95 Col-Cairn	493151	5839715	-	Sèche	Perche			
96 Rivière-Cairn	502779	5834066	-	À barre	Perche			
97 Southesk	509593	5833803	-	À barre	Perche			
98 Ruisseau-Isaac	506581	5823234	-	À barre	Perche			
99 Arête	506649	5813317	-	Sèche	Perche			



Légende

- Réserve aux randonneurs
- Réserve aux randonneurs et aux cyclistes
- Réserve aux randonneurs et aux cavaliers
- Tous les usagers
- Route non maintenue
- 100 Numéro du sentier
- 🚫 Chiens interdits
- 🚫 Feux interdits
- 🔥 Feux de camp autorisés
- 🏠 Camping pour randonneurs
- 🏠 Camping pour cavaliers
- 🏠 Camping pour canoteurs
- 🏠 Camping pour cavaliers et randonneurs
- 🏠 Camping de l'avant-pays
- 🏠 Hébergement commercial
- 🏠 Refuge du Club alpin du Canada
- 🏠 Centre d'information
- 🏠 Camping provincial de l'arrière-pays
- 🏠 Camping provincial
- Limite du parc national
- Limite des terres provinciales
- Route

CECI N'EST PAS UNE CARTE TOPOGRAPHIQUE. NE PAS UTILISER À DES FINS D'ORIENTATION.

CARIBOU DES BOIS

Le caribou des bois est une espèce menacée dans le parc national Jasper. Il en reste moins de 50 bêtes dans la partie sud du parc.

Que pouvez-vous faire pour venir en aide à l'espèce?

- Restez sur les sentiers désignés.
- Si vous voyez un caribou, donnez-lui de l'espace, surtout pendant les périodes de la mise bas (juin-début juillet) et du rut (fin septembre-début octobre).

Pour en savoir davantage sur la conservation du caribou dans les parcs des montagnes, consultez le site parcs.canada.ca/caribou.

Apporter un mousqueton

RANGEMENT DES PROVISIONS

Casiers

Perche

Câble

TYPES DES TOILETTE

À baril

Sèche

À barre